

[ACTUALITES PRODUITS]

Etiquetage

Attribution du label écologique de l'Union européenne au papier journal et au papier imprimé

Deux décisions de la Commission en date des 12 juillet et 16 août 2012 attribuent le label écologique européen respectivement au papier journal et au papier imprimé (*i.e.* les produits en papier imprimé contenant au moins 90% en poids de papier ou carton ou au moins 80% pour les livres, catalogues, blocs, etc.), sous réserve que ces papiers remplissent les critères et exigences d'évaluation et de vérification s'y rapportant et tels que détaillés dans les annexes des décisions.

Rappelons que ce label écologique peut être attribué aux produits ayant une incidence moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie (voir la *Lettre économique n°103*).

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:223:0055:0065:FR:PDF>
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:202:0026:0037:FR:PDF>